

Notice d'information préalable :

Dordogne 2024

Du 27 mai au 1er juin 2024

Annexe 12

Comité départemental

Charente Maritime



Saintes, le 22 mai 2024

Séjour en Dordogne **du 27 mai au 1er juin 2024**

Organisation : Michel / Le Dreau & Lavoix

Tél: 06 30 85 14 66 & 07 88 48 37 02

Le séjour est ouvert aux adhérents de Saintonge Aunis Randonnées, titulaires de la licence F.F.Randonnée 2024/2025 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés F.F.Randonnée.

Nombre de participants : 50

Date : lundi 27 mai au 1er juin 2024.

Rendez vous le lundi 27 mai à 7h30 au parking covoiturage du Hyper U de Saintes, retour le 1er juin vers 17 h.

Programme :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre: randonnées, visites guidées de châteaux, parcs et villages.

Ce programme peut être modifié en cas de mauvaises conditions météorologiques.

J1: Départ de Saintes du parking de Super U pour les jardins d'Eyrignac, pique-nique puis visite, transfert vers l'hébergement.

J2: Transfert en car: Randonnée autour de Castelnaud de 14,5 km env. Après la randonnée: visite de Domme composée d'une visite commentée en petit train et d'une visite libre de Domme d'environ 1 heure..

J3: Randonnée au départ des Hauts de Marquay de 10 km env., visite château de Commarque, transfert en car jusqu'au Cabanes du Breuil que nous visitons. Retour à l'hébergement à pieds (7 km env.) ou en car.

J4: Transfert en car: Randonnée de 18 km env. autour des Eyzies. Visite des Grottes de Rouffignac.

J5: Transfert en car: randonnée autour de Beynac 9 km env.. Visite du Château puis promenade en gabares sur la Dordogne.

J6: Départ en car pour le Château des Milandes, visite du château. Après le pique-nique, visite libre du parc puis départ pour Saintes , arrivée vers 19h

Hébergement:

Les Hauts de Marquay, les Maurissoux 24620 Marquay

Coût du séjour :

620€ qui comprend:

- L'hébergement en logement de 2 personnes (Draps et linge de toilette fournis), en demi-pension (vin compris au diner) et pique-nique le midi.
- Les visites guidées par des guides professionnels.
- Le transport A/R de Saintes à Marquay, les transferts au départ et retour des randonnées.
- Non compris : pique-nique du midi le jour du départ, assurance annulation/rapatriement (29 €/personne à régler en sus au moment de l'inscription définitive) et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Pré-inscriptions :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 12 novembre 2023, le bulletin ci dessous doit être remis ou envoyé aux organisateurs du séjour au plus tard le 2 décembre 2023.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le règlement de 150 € (chèque à l'ordre de SAR ou par CB via Hello Asso) .

Le montant de la réservation sera affecté au règlement des acomptes.

Les pré inscriptions sont validées par ordre d'arrivée, si leur nombre est supérieur à 53, une liste d'attente sera établie.

Assurances facultatives:

Possibilité de souscrire, en même temps que le dernier versement (Avant le 30 mars 2024), les assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin qui vous sera remis.

Paiements:

- **Premier acompte de 150 € à l'inscription avant le 25 novembre 2023.**
- **Deuxième acompte de 200 € avant le 1er mars 2024**
- **Solde du séjour et assurances facultatives le cas échéant avant le 30 mars 2024 .**
- **Un document contractuel vous sera remis pour l'inscription définitive.**
- C.G.V. consultables sur le site SAR (Infos diverses/Infos Voyages).
- Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de Saintonge Aunis Randonnées.

Conditions d'annulation:

Pré inscription:

Si liste d'attente, le participant annulant son séjour est remboursé par son remplaçant.

Si pas de liste d'attente, 75 € sont conservés sur l'acompte versé.

Inscription définitive

En cas d'annulation sans assurance: 75 € sont conservés, sauf s'il y a une liste d'attente.

En cas d'annulation avec assurance (Voir conditions sur document Groupama : site SAR Infos Diverses/Infos Voyages): le participant sera remboursé par celle ci après constitution du dossier.

Dans les deux cas: la cotisation EIT (6€) et la cotisation assurance ne sont pas remboursées.

Recommandations:

Il convient d'être attentif aux consignes des organisateurs lors de la pratique des randonnées. Prévoir l'équipement de base de la randonnée à la journée: petit sac à dos, 2 litres d'eau minimum, en cas, chaussures de marche, tenues tous temps.

A noter que le car sera présent aux lieux des pique-niques.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter les organisateurs.